

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 mars 2023 à 20 Heures

(Date convocation : vendredi 3 mars 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars, à 20 Heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Victor PROVÔT, Maire. La séance a été publique.

Étaient présents: Mesdames Yvette ADAM, Chantal AUBERT, Céline BAILLEAU, Josette BRILLAND, Françoise GARNIER, et Messieurs François DORDOIGNE, Cyrille PLOT, Victor PROVÔT, Florent ROY, Mickael SANCHEZ.

Étaient absents représentés :

M. Thibault HOUVET donne pouvoir à M. Florent ROY et Mme Céline BOULAY donne pouvoir à M. Cyrille PLOT.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate si le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un Secrétaire désigné au sein du Conseil Municipal : M. Cyrille PLOT.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du vendredi 10 février 2023.

~~~~~

Intervention d'Eric GERARD, Président de la CdC Terres de Perche sur le projet de restauration de l'abbaye : M. GERARD reprecise que la commune est propriétaire de l'abbaye, et aux vues de la situation financière de la commune, elle ne pourrait supporter pour le moment toutes les dépenses engendrées par ce projet. Après plusieurs réunions avec les partenaires, il est proposé de faire une convention de mandat entre la CdC Terres de Perche et la commune. La CdC suivrait les travaux, ainsi que l'aspect financier (paiement des factures, réception des subventions), équivalent à une avance de trésorerie.

M. GERARD précise qu'avant toute signature de convention de mandat, il est indispensable de connaître le montant réel des travaux (incluant les subventions et le reste à charge), ainsi que la disponibilité des entreprises.

~~~~~

Présentation du site internet et de la charte graphique par Florent ROY : le site est en cours de finalisation. Suite aux remarques, M. ROY va refaire le point avec l'entreprise UTOPIA, en charge du site internet. Le site sera présenté lors de l'inauguration du 1<sup>er</sup> avril.

~~~~~

DÉLIBÉRATIONS

Suite à l'intervention d'Eric GERARD, Président de la CdC Terres de perche, Monsieur le maire, propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la convention de mandat avec la CdC.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

☞ **Accord de principe : délégation maîtrise d'ouvrage à la CdC**

En vue de l'éventuel lancement des travaux concernant la rénovation de l'abbaye et suite à l'intervention d'Eric GERARD, Président de la CdC Terres de Perche, Monsieur le Maire propose qu'une convention de mandat soit mise en place avec la CdC, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et 1 abstention, de valider cette proposition.

☞ **Transfert mairie**

Dans le cadre du changement de siège social de la mairie, la trésorerie de Nogent le Rotrou souhaite une délibération actant ce transfert au 30/01/2023, afin de mettre à jour le changement du numéro SIRET dans leur référentiel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette proposition. Cependant, les anciens locaux resteront annexes de la mairie : salle des mariages, bureaux, archives...

☞ **Évènements 2023 en partenariat avec la mairie pour déclaration SACEM**

Monsieur le maire informe le conseil que des évènements sont organisés à l'initiative de la commune mais que certains évènements sont délégués à une association. Pour ce faire la commune peut prendre en charge la déclaration de ces évènements :

Dates	Groupe	Coût
30/04	Gilles Music	300,00 €
26/05	Cécile Corbel	2750,00 €
27/05	Tradart	600,00 €
27/05	Folk en vrac	600,00 €
17/06	Natacha St Pier	14 000,00 €
01/07	Jazzia	650,00 €
08/07	Les Vinyls	1600,00 €
13/07	Fanfare fête nationale « Les Métrosoniques »	460,00 €
13/07	Feu d'Artifice	2500,00 €
16/7	Equinoxe	450,00 €
22/07	The Songwriters	500,00 €
29/07	The Curious Bardes	1000,00 €
05/08	Laurent Jarry	250,00 €
12/08	The Carnutes	600,00 €
19/08	Waz	500,00 €
26/08	Décibel	500,00 €
05/11	Gilles Music	300,00 €
17/12	Les voix du cœur	600,00 €
31/12	Réveillon St Sylvestre	800,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la déclaration de l'ensemble des évènements à la SACEM.

☞ Travaux 2023 – demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil que la collectivité souhaite déposer plusieurs dossiers de subvention, notamment le plateau sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 2 voix pour, et 10 voix contre de ne pas déposer de dossier de subvention. Une réunion sera organisée après le vote du budget pour établir un programme d'investissement pour les années à venir.



INFORMATIONS DIVERSES

- **Maison Imbert : l'acheteuse potentielle ne souhaite plus acheter la maison. Le bâtiment sera remis en vente.**
- **18 au 26 mars : Fête Foraine**
- **14 mars : Conseil Municipal des Enfants**
- **Fête de la Saint Georges à Souancé au Perche : Inter villages sur le thème du dragon, le but étant de renforcer les liens intergénérationnels, associatifs, entre les communes**
- **Inauguration chaudière, mairie, site et charte graphique le 1^{er} avril 2023**



TOUR DE TABLE

Chantal AUBERT :

Le Comité des Fêtes recherche des bénévoles. Acte de candidature à faire auprès de la Présidente, Mme AUBERT au 06 46 02 71 14 ou par mail : comitedesfetes.thiron@gmail.com

Florent ROY :

Finances :

Alignement avec le compte de gestion en cours de validation avec la trésorerie

Projection conforme aux annonces du dernier conseil municipal : en avance sur le plan de redressement de la Chambre Régionale des Comptes

Commission finances le jeudi 30 mars à 18h

Sport :

Réunion jeunesse le jeudi 2 mars : élus du territoire présents, grande réussite et volonté de jouer la carte du bassin de vie autour du thironnais

Bike and Run : une manifestation qui s'ancre dans le paysage avec 30 binômes pour cette 2^{ième} édition à Thiron-Gardais, avant Saintigny, Manou et St Eliph

Domaine de l'abbaye : arrivée d'un food truck crêperie sur le parvis d'avril à septembre, et évolution des jardins pour le début de la saison touristique

PETR : pour les communes, le coût de gestion des actes d'urbanisme va augmenter dans les années à venir

Réponse à appel à projet pour la création d'un tiers lieu de compétences à Nogent le Rotrou qui serait porté par le CBE et MILOS
Etude pour gestion du covoiturage professionnel inter territoires

François DORDOIGNE :

Prévoir le démontage des placards salle Loizeleur
La FNACA déménage, M. Dordoigne propose qu'il soit à l'ancienne chaufferie de l'école
Réunion publique du SICTOM le 17 mars à 19h, salle Loizeleur : campagne de tri
Le véhicule des services techniques (JUMPER) est usé, prévoir son remplacement et l'inscrire au budget.

Josette BRILLAND :

Un rendez-vous a eu lieu avec des parents d'élèves, suite aux difficultés rencontrés avec leur enfant et l'équipe enseignante. Parents, enseignants, académie, psychologue étaient présents. Si une solution n'est pas trouvée, la famille souhaite enlever ses enfants de l'école à la prochaine rentrée. Pour la solution proposée par l'inspection d'académie, après en avoir discuté, la commune ne prendra pas en charge les frais de scolarité si les enfants changent d'école.

Prochain Conseil le 14 avril 2023
La séance est levée à 1h10

